



Plateforme GEnergie 2023  
Des subventions à votre disposition pour améliorer  
l'efficacité énergétique des bâtiments à Genève.



Mesure SIG-éco21

## Action Entreprises (Négawatt)

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour la gestion de l'énergie et des déchets de votre entreprise, ceci dans la durée en désignant une personne dans votre entreprise qui pourra suivre les formations gratuites proposées par SIG-éco21.



### Subvention

#### Jusqu'à 50% de l'investissement pris en charge

- Le montant exact se calcule en fonction des économies d'électricité en kWh ou des réductions d'émission équivalent CO<sub>2</sub>.
- Jusqu'à 18 cts par kWh économisé et 40 CHF par tonnes de CO<sub>2</sub> évitées et 100 CHF par tonne de déchet évité.
- Prise en charge à 100% des coûts de formation de l'employé désigné par l'entreprise et gratuité du suivi et du coaching individualisé par un répondant du secteur Accompagnement Grandes entreprises (Négawatt).
- Prise en charge de plusieurs formations liées à la gestion des déchets, l'efficacité et à la sensibilisation des personnes sur la consommation d'énergie. Tel que CAS en management de l'énergie ou certification ISO50001.



### Impact

#### Réduction de la consommation d'énergie, des émissions de CO<sub>2</sub> et de la génération de déchet Mise en conformité avec la loi sur l'énergie (LEn 2.30)

Grâce à la mise en place d'une gestion de l'énergie ainsi que l'accompagnement du répondant éco21 Grandes entreprises vous réduisez votre consommation d'énergie, vos génération de déchet et vos émissions de CO<sub>2</sub>.

La réalisation d'un audit PEIK et la mise en place d'une convention avec le canton (COC), vous permettent d'être en règle avec la partie "grands Consommateurs" de loi sur l'énergie (LEn 2.30) pour les 10 prochaines années.

### Un suivi personnalisé

L'accompagnement proposé vous oriente et vous soutient dans vos obligations liées à l'article Grand Consommateur de la loi sur l'énergie (LEn 2.30).

La démarche d'accompagnement comprend également :

- La mise à disposition d'un facilitateur qui sera un interlocuteur unique et proche de vous.
- La définition d'un plan d'action adapté à vos ambitions.
- La formation d'un Gestionnaire énergie au sein de votre entreprise.
- La création et la formation d'une Green Team pour accompagner le Gestionnaire énergie.

- L'accès à un réseau de spécialistes de la gestion énergétique pour partager des expériences, des formations et participer à des événements.
- La possibilité d'utiliser le logo SIG-éco21 et de valoriser vos engagements auprès de vos clients.

Une participation financière allant jusqu'à 50% des coûts pour acquérir la certification ISO 50001 « Management de l'énergie », ou pour obtenir le diplôme du CAS en management de l'énergie, diplôme certifiant. [CAS - Management de l'énergie - Centre pour la formation continue et à distance - UNIGE](#).

Votre répondant SIG-éco21 Grandes entreprises vous suivra tout au long de la réalisation de votre plan d'action. Il sera également votre interlocuteur pour toutes demandes liées aux énergies et aux bonnes pratiques à intégrer. Sa neutralité garantit à l'entreprise une indépendance, une objectivité et une absence de tout intérêt commercial.

## Plus d'informations

[Plan d'action Efficience Grandes Entreprises \(Négawatt\)](#)

[Partenaires SIG-éco21](#)

## Conditions d'obtention

Les conditions d'obtention ci-dessous s'appliquent (en cas de doute, veuillez contacter SIG-éco21 à l'adresse email ci-dessous) :

- Être une entreprise, organisation, fondation sise sur le canton de Genève
- Avoir une consommation d'électricité supérieure à 800'000 kWh/an ou une consommation thermique supérieur à 3 GWh.
- Ne pas être engagé dans l'accompagnement éco21-PME (Optiwatt), sauf dérogation sur un site spécifique
- Pour les propriétaires immobiliers, l'accompagnement doit porter sur un bâtiment commercial (et non un bâtiment de logements)
- Avoir signé le contrat de participation éco21-Grandes entreprises (Négawatt)